



L'ANSE-SAINT-JEAN

-1838-

**AVIS PUBLIC
MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a adopté, lors de sa séance tenue le 18 septembre 2025, la résolution numéro 285-2025 modifiant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

En vertu de cette résolution :

-
- **La séance ordinaire initialement prévue le mercredi 1er octobre 2025 est reportée au jeudi 2 octobre 2025, à la même heure et au même endroit.**
-

Cette modification est faite conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le dimanche 2 novembre 2025.

Toute personne intéressée peut consulter le calendrier des séances ordinaires modifié auprès de l'administration municipale ou sur le site Web de la municipalité.

Donné à L'Anse-Saint-Jean, ce 23e jour de septembre 2025

Annick Boudreault

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut entre 8 h et 16 le 24 septembre 2025, en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité, tel que prescrit à l'article 431 du Code municipal.

Annick Boudreault

Directrice générale et greffière-trésorière